

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil douze, et le onze du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 17	Absents 14	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 19	Contre 0	Abstention 0

Date de convocation : 05/04/2012

Date d'affichage :

**OBJET :**

MARCHE DE FOURNITURES ET  
INSTALLATION DE MATERIEL  
EQUIPEMENT ET MOBILIER DU  
COMPLEXE SPORTIF

Lots n°5 & 8

AVENANTS N°1

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le*

**Présents** : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – JB. CECCALDI – P. CECCALDI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI - A. SANTINI F. SEVEON - JM. TEALDI.

**Absent(s)** : MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI – D. BICCHIERAY - L. BICCHIERAY – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI - JJ. LEWIS - JB. MARIOTTI – E. MUNIER - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration** : E. CECCALDI à P. GUIDONI – E. MARCELLI à G. BRUN.  
**Secrétaire** : JM. TEALDI

Le Président rappelle aux délégués communautaires le marché de fournitures pour l'installation du mobilier et des équipements du complexe sportif.

Ce marché comporte 10 lots. Les commandes sont en phase de confirmation. Il s'avère nécessaire de réaliser un ajustement mineur pour les lots n°5 relatif au matériel de piscine et 10, matériel médical.

Le titulaire de ces marchés est l'entreprise La Maison de la Piscine – ZI de Toctoucau – 33610 CESTAS.

Le montant des marchés est le suivant :

Lot n°5 – matériel de piscine 46 502.44 € HT.

Lot n°8 – matériel médical 12 761.28 € HT.

A l'issue de la période de mise au point de la commande, en concertation avec le titulaire et sur la base de ses recommandations techniques, il est souhaitable de modifier le sous-détail des prestations comme suit :

Lot n°5 :

- Pendule à diodes avec température : ajout d'une sonde de température pour le petit bassin
- Ajustement des quantités de quelques articles (bancs et bacs de rangement)
- Ajout de six nouveaux articles (petit mobilier de rangement et signalétique)

Lot n°8 :

- Changement de modèle d'attèle pour harmonisation avec le matériel des pompiers de Calvi  
*Cette harmonisation rendra les attèles interchangeable en cas d'intervention des pompiers sur le complexe sportif.*

Deux avenants sont proposés ce jour à l'assemblée pour approuver ces modifications.

L'avenant du lot n°5 présente une plus value au marché de 352.06 € HT, soit 0.75 % du montant du marché initial de 46 502.44 €, porté à la somme finale de 46 854.50 € après intégration de cette plus value.

L'avenant du lot n°8 présente une plus value au marché de 430.33 € HT, soit 3.37 % du montant du marché initial de 12 761.28 €, porté à la somme finale de 13 191.61 € après intégration de cette plus value.

Le Président propose au conseil d'approuver ces projets d'avenants.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** l'exposé du Président.

**AUTORISE** celui-ci à signer les avenants, objet de la présente.



Fait et délibéré, le 11 avril 2012

Pour copie conforme

**Le Président**

